

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

22/09/22  
N° 10

**DATE DE CONVOCATION :**

16 SEPTEMBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE :**

16 SEPTEMBRE 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Viviane GROUARD, Magali LOUAZÉ, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,  
Jennifer DIOT donne procuration à Jean COCHIN  
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME  
Sylvie HÉRON donne procuration à Viviane GROUARD,  
Christian JONCHERAY donne procuration à Christelle DEROYE,  
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER  
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON  
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER

**Secrétaire :** Bruno TISON

**OBJET : Versement de subvention aux budgets annexes (Assainissement et CCAS)**

Lors du vote du Budget 2022, il avait été validé le versement de deux subventions du budget principal de la Commune vers les budgets annexes assainissement et C.C.A.S.

Les montants attribués étaient de :

- *Budget assainissement :* 200 000 €
- *Budget C.C.A.S. :* 10 000 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider par délibération ces deux subventions du budget principal vers les budgets annexes assainissement et C.C.A.S.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VALIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés le versement de ces subventions vers les budgets annexes assainissement.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,  
Maire,

**Francis  
BELLUAU**

Signature numérique  
de Francis BELLUAU  
Date : 2022.09.29  
09:30:48 +02'00'



Publiée par voie électronique,  
Le 29 septembre 2022